



COMPTE RENDU DU CHSCT DU 22 MARS 2022

- 1 Approbation des Procès verbaux des 21/10/2021 et 18/01/2022 .
- 2 Présentation des notes ministérielles 2022
- 3 Retour sur la fourniture de masques FFP2
- 4 Point d'avancement des recommandations ISST pour les sites de Cavaillon et Vaison la Romaine
- 5 Bilan du budget 2021 et propositions d'actions pour 2022
- 6 Formations 2022
- 7 Synthèse des registres SST accidents de service et fiches de signalement
- 8 point sur les dossiers immobiliers
- 9 Vie des services
- 10 questions diverses

A l'ouverture de la séance, les 3 OS ont lu leur déclaration liminaire, la nôtre est jointe à ce compte rendu.

Premier point :

Approbation des PV :

Second point:

Note sur les orientations ministérielles 2022 en matière de santé sécurité et conditions de travail présentée par Mme Ollivier ISST (inspecteur santé et sécurité au travail) .

Dans les notes ministérielles 2022 il est mis l'accent sur plusieurs problématiques détaillées par Mme Ollivier :

- Le Télétravail sous l'angle de l'organisation
- Anticiper et prévenir les risques liés aux projets de réorganisation
- Risques biologiques
- la Désinsertion professionnelle suite à la pandémie COVID
- Prévention des risques liés aux violences sexuelles et sexistes

Sur la première problématique , une enquête de l'ANACT (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) a été effectuée dans plusieurs départements (le 84 n'est pas concerné) sous l'angle de l'organisation du télétravail .

Cette enquête met l'accent sur la nécessité d'une discussion au sein du collectif de travail entre les agents et « managers de proximité » et sur la nécessité de former ces managers .

Pour se faire l'ANACT propose un kit d'outils pour mener à bien ces discussions dans les services :

- outil d'autodiagnostic consistant en un questionnement adapté pour chaque acteur : directeur, manager , agent .

Cet outil permettrait d'évaluer l'écart entre les pratiques et d'identifier des éléments pour établir une feuille de route au sein des services .

- Réaliser un bilan dans les 6 à 10 mois suivant la mise en place du TT et de faire régulièrement un point sur son application .

Il est également possible de faire intervenir les acteurs de prévention (ISST et médecin de prévention) pour animer ou co -animer ces réunions de bilan .

Le petit hic c'est qu'à ce jour il n'y a pas de date prévue pour la mise à disposition de ces outils !! .Il est pourtant précisé dans la note que ces bilans par service devront être présentés et discutés aux CHSCT qui se tiendront à l'automne pour alimenter les programmes de prévention de l'année N+1.....

M Bidegaray a signalé que le thème du TT devrait être abordé lors de la prochaine campagne du DUERP .Par conséquent en attendant la mise en place du KIT de l'ANACT n'hésitez pas à vous saisir des problématiques de TT lors des réunions de service sur le DUERP .

A ce sujet M Bidegaray a précisé qu'une visio sera organisée avec les chefs de service pour les sensibiliser à l'importance du DUERP .

-Concernant les projets de réorganisation : anticipation et prévention des risques liés à ces projets : La note précise que la dimension « conditions de travail » est à intégrer **le plus en amont possible** dans tout projet de réorganisation .

Pour se faire le dispositif de veille et de soutien est étendu à l'ensemble des réorganisations mises en œuvre dans les directions.

La note ajoute par ailleurs , que pour chaque projet opération envisagées devront faire l'objet d'une présentation aux acteurs de prévention le plus en amont possible et à minima au stade de l'avant projet sommaire !!

La CGT FP 84 , sur ce point, a fait remarquer que les projets de regroupement des PCE et PCRPN n'avaient pas fait l'objet d'une présentation aux référents prévention : ISST et médecin de prévention

Dans le cadre de la mise en place du NRP dans le département , mise en place contre laquelle rappelons le nous nous opposons à la CGT FP 84, nous serons particulièrement vigilants sur le respect de cette obligation d'information des acteurs de prévention .

-Risques biologiques

Rappel de la nécessité de rester vigilant face à l'épidémie de COVID 19

Par ailleurs, la campagne du DUERP devra prendre en compte tous les risques liés à la crise sanitaire : état des lieux des risques biologiques et mise en place de mesures de prévention adaptées, mais aussi une évaluation des situations d'éloignement et d'isolement des services devra être faite dans ce cadre.

-prévention des risques de désinsertion professionnelle et accompagner le retour à l'emploi

La note met l'accent sur l'importance d'apporter une attention particulière aux personnes qui connaissent des problèmes de santé les éloignant de façon prolongée du service, ce qui a été le cas notamment pendant la pandémie pour les collègues « vulnérables ».

La note souligne la nécessaire mobilisation des acteurs de prévention en la matière.

-Prévention des risques liés aux violences sexuelles et sexistes

La circulaire a renforcé les obligations des employeurs publics qui doivent être exemplaires en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

La responsabilité de l'employeur peut être engagée en cas de carence en matière de prévention, de protection et de traitement des violences dont peuvent être victimes les agents publics sur leur lieu de travail.

Le CHSCT doit se saisir de ces problématiques, pour se faire, une formation doit être organisée pour les membres du CHSCT afin d'acquérir les compétences nécessaires pour appréhender ce type de situation de violence.

Par ailleurs, le ministère a fait appel à une structure composée d'experts juridiques spécialisés appelée « ALLODISCRIM » qui peut être saisie directement par les agents.

Enfin le ministère a signé une convention avec la fédération « FRANCE VICTIMES » qui peut être mobilisée par les assistants de service social.

Ces différents dispositifs feront l'objet d'une présentation à l'occasion d'une instance afin également d'y organiser les moyens d'assurer leur connaissance par l'ensemble des agents.

En conclusion, La CGT FP 84 espère que l'ensemble de ces problématiques garderont toute leur place au sein de la nouvelle instance le CSA (pour rappel issu de la fusion du CTL et du CHSCT) et que le budget alloué au CHSCT ne sera pas supprimé.

3ème point : retour sur l'utilisation des masques FFP2

Concernant l'utilisation de ces masques un retour a été fait par la Direction: 41 agents ont été dotés à hauteur de 20 masques chacun soit 820 masques distribués.

Le stock restant est actuellement de 3200 masques FFP2.

1 seul agent a souhaité d'autres masques à l'issue de la période de test.

Il a été recommandé, notamment par le médecin de prévention, le retour du port du masque dans les services face au regain de l'épidémie constaté dans le département.

4ème point : rapports de l'ISST sur les sites de Cavaillon et Vaison la Romaine

Site de Cavaillon : Mme Ollivier a constaté plusieurs anomalies dans différents domaines , notamment , électrique , risque incendie , utilisation de produits potentiellement dangereux , ergonomie des postes de travail , VMC etc ..

Site de Vaison la Romaine: sécurité incendie , vérification des installations électriques de l'extension des locaux , ergonomie des postes de travail etc ...

Il a été pointé à cette occasion le fait que dans le DUERP les Risques Psycho Sociaux en lien avec le NRP n'ont pas fait l'objet de cotation .

Par ailleurs, il a été évoqué le rôle essentiel du gestionnaire de site sur ces différents sujets ce qui a conduit la DDFIP 84 à créer une base de données pour leur permettre d'avoir accès à différents documents et qui sera notamment alimentée par des infos partagées .

La Direction insiste sur le fait de limiter le turn over des gestionnaires de site pour une plus grande efficacité .

Point 5 : Budget

Pas d'observation particulière sur le budget 2021 .

Pour le budget 2022 des propositions ont été faites par la Direction et les OS

- Recensement des derniers sites non pourvus en robinets automatiques
- Installation de LED au PRS (partie pro coll)
- Installation de fontaines à eau
- Installation de stores à Pertuis
- il a été proposé l'achat d'écrans amovibles adaptables sur PC Portable ,La DISI devra être consultée sur ce point

Les OS ont demandé le recours à un ergonome indépendant chargé d'examiner la faisabilité du projet de réorganisation de la Cité Administrative d'Avignon .

Sur ce point la Direction a précisé qu'il conviendrait de définir précisément les missions dévolues à l'Ergonome eu égard au coût engendré par cette expertise .

Point 6 : Formations

Formations prévues pour 2022 : évacuation incendie , premier secours , risques routiers etc.

Les formations « Mieux vivre le changement » et « accompagnement au changement » sont à nouveau au programme

Il a aussi été envisagé un stage de sensibilisation aux handicaps à l'intention des chefs de service .

Point 7:Synthèse des registres SST, accidents de service et fiche de signalement

Examen des annotations du registre SST

Fiches de signalement : 16 fiches entre janvier 2021 et mars 2022 :

Actions de la direction suite à ces fiches : soutien de l'agent et pour 12 d'entre elles mise en garde adressée à l'utilisateur en lettre recommandée avec AR .

Accidents de service : 11 en 2021 et 1 en 2022 à ce jour

Point 8 projets immobiliers

Il a été évoqué les différents travaux envisagés ou en cours :

Site d'Orange : les travaux sont en cours le budget prévu s'élève à 700 000 €

Site de Cavaillon : De gros travaux sont envisagés pour un montant d'environ 650 000 €, qu'il ne reste plus qu'à trouver. La Direction va solliciter la Préfecture de Région .

SGC de Monteux : travaux d'aménagement et d'extension sont en cours

SGC de Pertuis : réaménagement des locaux

Apt : les services seront transférés dans les locaux du Conseil Départemental lorsque les agents de ce service auront déménagé .

Une visite de ces locaux va être organisée par la Direction pour les agents d'Apt et les membres du CHSCT y seront associés .

Point 9 : vie des services

Il a été évoqué les regroupements envisagés pour le PCRP d'Avignon et d'Orange sur le site de Cavaillon et pour le PCE d'Avignon sur le site de Carpentras ainsi que celui des services de la Trésorerie de Cavaillon et de l'Isle sur la Sorgue à la cité Administrative .

M Lafitte sur ce point a précisé qu'il souhaitait dans un premier temps répondre aux pétitions remises par les agents à l'occasion du dernier CTL

Par ailleurs, il a proposé de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

Point 10 : questions diverses

Néant

Nous restons à votre disposition pour toute information ou demande

Les représentants CHSCT CGT FP 84

D'Avister Porte Nathalie

Guillot Pascale

Henri Santucci en qualité d'expert .